

**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE
DES PROPRIETAIRES DES TERRES BASSES
97150 SAINT MARTIN**

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 4 MARS 2017**

Sur convocation du Président, les propriétaires du Lotissement des TERRES BASSES se sont réunis le 4 mars 2017 à 8h00 à l'Hôtel MERCURE, Salle des Conférences, Route des TERRES BASSES 97150 SAINT MARTIN,

afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présidence de Séance
2. Élection du premier scrutateur
3. Élection du second scrutateur
4. Désignation du Secrétaire de séance.
5. Rapport du Président
6. Approbation des comptes de l'exercice 2015
7. Approbation des comptes de l'exercice 2016
8. Approbation du Budget 2017
9. Détermination des cotisations 2017
10. Élection au Conseil d'Administration
11. Nomination du Cabinet FONTENOY
12. Approbation de la division du Lot n°70. Création des lots 701, 702 et 703.
13. Vente d'une partie du Lot n°70 à la Collectivité d'Outre-Mer de Saint Martin.
14. Pouvoirs donnés au Président de l'Association Syndicale.
15. Convention d'installation et de gestion d'un réseau fibre optique à très haut débit.
16. Mandat donné au Conseil d'Administration pour demander une modification des règles d'urbanisme
17. Élaboration d'un projet de nouveau Cahier des Charges

PRESENTS ET REPRESENTES:

Après émargement de la feuille de présence, le Président constate que sont présents :

94 / 288 PROPRIETAIRES représentant 118 / 323 VOIX

La séance est ouverte à 8h45

J. J. J.

ABSENTS 194 / 288 PROPRIETAIRES représentant 205 / 323 VOIX

SARL 3 CAN LLC n°59 - 1	Société 9322-8906 QUEBEC INC n°28 - 1
Monsieur ABRY Jean Louis n°55 - 1	ACADEMIE DE LA FALAISE B.V. n°190 - 1
ACAJOUX HOLDING II LLC n°551 - 1	ACAJOUX HOLDING LLC n°552 - 1
Mr ou Mme ALTMAN/BIAUX n°109 - 1	SCI ALWAYS SUNDA Y n°525 - 1
EARL ANDREA n°22 - 1	ACI ANTILLES REAL ESTATE n° 51 - 1
Mr ou Mlle ARBIB Stephen ou Diana n°631 - 1	SCI A RIJA VILLA HOLDINGS n°503 - 1
SCI AUTHIDIA n°316 - 1	Monsieur BALDE Mouhamadou n°23 - 1
Monsieur BENHAMOU Michel n°645 - 1	Société BERMAR n°71 - 1
Monsieur BIAUX Georgey n°1105 - 1	Monsieur BISHOP Alan n°523 - 1
M OU MME BLACKWELL n°16 - 1	SCI BLEU CIEL n°58 - 1
SCI BLEU D'EDEN n°240 - 1	SCI BLEU LAGON n°107 - 1
M OU MME BOLGA FECOWYCZ n°9 - 1	Madame BOUCARD n° 611 - 1
Mr ou Mlle BOXSHALL / CHIU n°618 - 1	Madame BRANG E ARTSEN Emilienne n°2 - 1
Monsieur BRIDERON Jean Michel n°639 - 1	M OU MME BRODIE Richard n°79 - 1
Monsieur BUCHER Alain n°664 - 1	SCI BUKAFI n°242 - 1
M OU MME BUONANNO Claude n°127 - 1	SAS C & C Vill as n°94 - 1
M OU MME CANTON GERARD n°501 - 1	SCI CARLOTTA n° 212 - 1
Monsieur CASSARA n°1001/1002/1003 - 3	Madame CASS ER HOPE n°4 - 1
M OU MME CAVALLO / THIEFIN n°620 - 1	Monsieur CH ALONO Victor Michel n°668 - 1
Monsieur CHALONO Yves n°661 - 1	M OU MME CHAYKOWSKI MICHAEL n°4202 - 1
Monsieur CHAYKOWSKI MICKAEL n°61 - 1	Mlle CHAZARA IN Christine n°667 - 1
Madame CHAZARAIN Christine n°670 - 1	Mme ou M. CH EMLA Marc n°17 - 1
Mme ou M. CLEVELAND Mark/Karla n°207 - 1	Monsieur COLLANGES Thierry n°124 - 1
Monsieur CORALLO FRANCESCO n°1007 - 1	Monsieur CO RALLO Francesco n°29 - 1
M OU MME COULLET / PALOU Lilian n°653 - 1	Monsieu r CRUSSEFOND Jean Michel n°46 - 1
Consorts GAINARD/MAUSSION n°3501 - 1	Madame D'UR SO Solange n°84 - 1
	SCI DE L'HABITATION DE BAIE ROUGE n°405 - 1
Mme ou M. DE FALCO / BORST n°505/516 - 2	SCI DEMA n° 4100 - 1
Madame DEL MORAL Mauricette n°517 - 1	M OU MME DI CHARRY Richard n° 12/193 - 2
Monsieur DEWITT Christopher n°307 - 1	Monsieur DOYEN Bern ard n°36 - 1
Monsieur DIXON John n°122 - 1	Monsieur E HRLICH Robert n°324 - 1
SARL DP IMMOBILIER ST MARTIN n°401 - 1	SCI ELYSIUM n°253 - 1
Mr ou Mlle EIZENGA/CORDER n°658 - 1	SCI FAIT ACCOMPLI n°514 - 1
Monsieur ERB Frédéric n°623 - 1	Monsieur FINN EGAN James n°515 - 1
Monsieur FILIMOV MIKHAIL n°1017 - 1	Monsieur FRANC Ja cques Patrick n°609 - 1
Monsieur FOULON Serge n°520 - 1	M OU MME GAYANT Je an Jacques n°649 - 1
M OU MME GARANT Serge n°27 - 1	SCI GENESIS n°88 - 1
SARL GEDA n°86 - 1	Monsieur GIOIA Luis Alej andro n°251 - 1
SCI GERALDINE n°3342 - 1	Monsieur GRA F HERN WOLFGANG n°553 - 1
SARL GLOBEX INTERNATIONAL n°1006 - 1	Monsieur GROSS Stephen Lee n°57 - 1
Monsieur GREGOIRE Jaime n°634 - 1	SCI H30 LA CH ATRIERE n°527 - 1
Monsieur GUEHENNEUC Boris n°662 - 1	SCI HENC O n°637 - 1
Monsieur HAVERON Thomas Michael n°19 - 1	M ou MME HOOVE R Sr / DUDLEY n°411 - 1
Madame HERVOUET Maryline n°200 - 1	M HUBERT ANTO INE n°512 - 1
Madame HOWELLS Gloria iris n°18 - 1	Monsieur HUGE C hristian n°98 - 1
M OU MME HUBERT Antoine n°511 - 1	SARL I.T.B. n°603 - 1
SCI HUMING BIRD 2 n°622 - 1	M OU MME JEANNES Alain n°321 - 1
SCI JASMIN n°43 - 1	Monsieur JOR DAN Donald n°191 - 1
Monsieur JOHNS Jasper n° 102/103 - 2	SC K&D n°628 - 1
SCI JSC IMMO n°333 - 1	SCI KHESIS n°106 - 1
M OU MME KAI LINDHOLST n°45 - 1	Mme o M. KOFFEL Pascal n°82 - 1
Monsieur KOFFEL Pascal n°608 - 1	

JJU

M OU MME KOPCZYNSKI Thomas n°1008 - 1
 Société LA TOUR NORMANDE n°669 - 1
 Monsieur LANKRY Jacques n°613 - 1
 Monsieur LAURENT Benjamin n°110 - 1
 SCI LE KABANON n°621 - 1
 SCI LE MERIDIEN n°643 - 1
 Monsieur LECUYER Philippe n°199 - 1
 LENNY SANTORELLI n°322 - 1
 S A LES PLACEMENTS DALECORP INC n°26 - 1
 M OU MME LINDEMANN Christian n°3 - 1
 Monsieur LONGUET Jean Pierre n°24 - 1
 SCI LOWLANDS PRODUCTIONS n°205 - 1
 SCI MDT n°211 - 1
 Société MGT 74 n°74 - 1
 Monsieur MILLER Léonard n°37 - 1
 Monsieur MOUGAMES Joseph n°650 - 1
 SCI OCEAN VIEW PROPERTIES n°76 - 1
 SARL OWL'S NEST LIMITED n°77 - 1
 SCI PARADISO n°654 - 1
 Madame PEDERSOLI-AUREGGI n°320 - 1
 SCI MINIMA Mr Michel PEREZ n°656 - 1
 Monsieur PETIT Roger n°53 - 1
 SAS PHOENIX ARGENTE n°420 - 1
 SCI PIZZAGALLI MICHELLE n°655 - 1
 Monsieur POMATA Antonio n°305 - 1
 Monsieur PROVOST Christophe n° 254/1106 - 2
 Société RASCO IMMOBILIER n°616 - 1
 Monsieur RIVAUD Jérôme n°125 - 1
 Monsieur ROCKOMANOVIC Gradimir n°624 - 1
 Monsieur SANFORD Charles H n°75 - 1
 M OU MME SCOTT n°556 - 1
 SCI SEIZE THE DAY n° 519/522 - 2
 SCI SERENA n°33 - 1
 SARL SHOTOM n°206 - 1
 SCI SMART n°524 - 1
 Monsieur STEPHENSON Georges n°113 - 1
 Monsieur SWERDEL Mark n°108 - 1
 Monsieur TEYSSIER CHRIS n°301 - 1
 Monsieur TOLASSY Jean Philippe n°208 - 1
 SARL TROPIC DREAM n°646 - 1
 SCI UNIQUE PROPERTIES n°504 - 1
 SNC VILLA ROBINSON n°20 - 1
 Mme VOSSLER Conie n°192 - 1
 M OU MME WANG n°507 - 1
 SCI WAZOO n° 10/11 - 2
 SCI YKYE n°314 - 1

SCI LA POIN TE NOIRE n°555 - 1
 Monsieur LANDAU Mikel ou SCHEAR Werner n° 521 - 1
 SARL LATARNIA MAGICZNA n°605 - 1
 M OU MME LAUR IE William n°197 - 1
 SCI LE LAGON BLEU n°312 - 1
 EURL LE PLUVIER n°92 - 1
 monsieur LEDE E RALPH n°246 - 1
 SCI LES DOMAINES D'ESP ARON n°607 - 1
 SCI LIGHT HOUSE n°244 - 1
 SCI LITTLE J AZZ BIRD n°409 - 1
 SAS LORINVE ST n°44 - 1
 SARL MASHALL n°25 - 1
 SCI MEDCM PARTNERS n°96 - 1
 SCI MIGUE n°3502 - 1
 Monsieur MONSON et FLEISHMAN n°612 - 1
 M OU MME NELL COBAR E./BITTNER N. n°315 - 1
 M OU MME OVERS EA M ROUSSEL n°641 - 1
 M OU MME PAGE An toine et Liliane n°40 - 1
 SCI PASSIONE AZZURO n°49 - 1
 Monsieur PERDU CIANI GENA n°510 - 1
 IND PETIT n° 647 - 1
 Monsieur PEYRONNY S téphane n°638 - 1
 M OU MME PISCIONE j uan n°617 - 1
 SCI PLUM BAY RE TREAT n°62 - 1
 Madame PROULX D iane n°100 - 1
 SCI R.C.P. n°241 - 1
 SCI RASTAFARI n°606 - 1
 M OU MME ROBERT Jean Marc n°303 - 1
 EURL S.G .P.I. n°68 - 1
 SCI 202 n°20 2 - 1
 SEAVIEW INTERNATIONAL CY n°195 - 1
 SCI SENATOR n°5 13 - 1
 Monsieur SHERBIN MICHAEL n°6 9 - 1
 Monsieur SINGH DINAKAR n°6 3 - 1
 M OU MME SOLLINGER/PARSONS n°318 - 1
 SA SUPERIOR REAL ESTATE n° 112/245 - 2
 SCI TAILLE VENT n°30 - 1
 SARL TI MEC n° 89 - 1
 SCI TOMT EN n°99 - 1
 Madame ULRICH n°407 - 1
 Monsieur VAN EYEN August n°204 - 1
 M OU MME VLAUN Eric n°619 - 1
 SCI VUE SUR MER n°54 - 1
 Monsieur WANG Charles n° 506/508/509 - 3
 SCI WINDJAMMER HOLDING CY INC n°402 - 1
 SCI YOD n°121 - 1

JJU

RESOLUTION N°1 : PRESIDENCE DE SEANCE

En application de l'Article 10 des Statuts, Monsieur Jean Jacques LLOBREGAT, Président de l'Association, préside l'Assemblée Générale.

RESOLUTION N°2 : ELECTION DU PREMIER SCRUTATEUR

L'assemblée désigne Madame Michelle VIOTTY, représentant la SCI SAGAMORE PARTNERS, comme premier scrutateur

POUR 94 / 94 COLOTIS - 118 / 118 VOIX

ABS -

CONTRE -

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

RESOLUTION N°3 : ELECTION DU PREMIER SCRUTATEUR

L'Assemblée désigne Monsieur Gérard HUNT comme second scrutateur

POUR 94 / 94 COLOTIS - 118 / 118 VOIX

ABS -

CONTRE -

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

RESOLUTION N°4 : SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition du Président, Le Cabinet FONTENOY est désigné Secrétaire de séance.

POUR 94 / 94 COLOTIS - 118 / 118 VOIX

ABS -

CONTRE -

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

JJu

RESOLUTION N° 5 RAPPORT DU PRESIDENT

Le Président informe l'assemblée des dossiers traités au cours de l'exercice 2016.

Régularisation de la situation du Lot n°70.

Depuis plusieurs années, le Lot n°70, propriété de l'ASL des TERRES BASSES, est occupé par une station d'épuration des eaux exploitée par l'EEASM et traitant les eaux usées de l'agglomération de MARIGOT.

Après plusieurs mois de négociation, une solution amiable a été mise en œuvre avec la Collectivité.

- L'ASL des TERRES BASSES a autorisé la réalisation d'ouvrages de protection de la station contre la mer. Monsieur BEAUD et Monsieur CORROY ont suivi pour l'ASL la réalisation des travaux pour s'assurer de la préservation des intérêts de l'ASL.
- La Collectivité a donné son accord pour l'achat d'une partie du lot n°70 un terrain d'environ 7.000 m² (1 ¾ acres).

Installation d'un réseau fibrée « Très haut débit ».

Le Conseil d'Administration a conclu avec l'opérateur THDtel un contrat d'installation et d'entretien d'un réseau de communication « Très haut débit » desservant l'ensemble des propriétés des Terres Basses. Les entreprises Dauphin Télécom, Digicel, Fiber Zone, UTS ont été consultées mais n'ont pas répondu à la proposition.

Cette installation s'effectue aux frais de la Société THDtel. Chaque propriétaire peut décider d'utiliser ou non le réseau et choisir librement son opérateur.

Réflexion sur l'évolution du Cahier des Charges.

Le Cahier des Charges du Lotissement des Terres Basses fixe des règles contractuelles limitant les constructions sur les terrains du Lotissement. C'est un instrument de protection de l'environnement des TERRES BASSES.

En application de la Loi « ALUR » du 24 mars 2014, les Cahiers des Charges doivent être publiés aux Hypothèques avant mars 2019 pour conserver leur caractère obligatoire.

Le Cahier des Charges des TERRES BASSES date de 1963. Il doit être modifié et adapté aux évolutions et aux souhaits des propriétaires.

Le Conseil d'Administration souhaite engager une réflexion sur une évolution possible, en conformité avec les règles d'urbanisme du PLU.

Cette résolution ne fait pas l'objet d'un vote

JJL

RESOLUTION N° 6 APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2015

Monsieur Georget, Trésorier, présente les comptes de l'exercice 2015.

Les cotisations appelées pour 2015 s'élèvent à	567.700 €
Les revenus de location d'antennes à	100 002 €
TOTAL	667.702 €

Dépenses de l'exercice	602.780 €
------------------------	-----------

Résultat	64.922 €
----------	----------

Solde débiteurs au	31.12.2014 : 192.603 €
Solde débiteurs au	31.12.2015 : 255.362 € + 62.759 €

L'Assemblée approuve les comptes de l'exercice 2015 pour un montant de dépenses de 602.780 € et un appel de cotisations de 567.700 €

POUR 94 / 94 COLOTIS - 118 / 118 VOIX
ABS -
CONTRE -

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

RESOLUTION N° 7 APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2016

Monsieur Georget, Trésorier, présente les comptes de l'exercice 2016.

Les cotisations appelées pour 2016 s'élèvent à	569.900 €
Les revenus de location d'antennes à	56.775 €
TOTAL	626.675 €

Dépenses de l'exercice	585.407 €
------------------------	-----------

Résultat	42.268 €
----------	----------

Solde débiteurs au	31.12.2015 : 255.362 €
Solde débiteurs au	31.12.2015 : 208.870 € - 46.492 €

L'Assemblée approuve les comptes de l'exercice 2016 pour un montant de dépenses de 585.407 € et un appel de cotisations de 569.900 €

POUR 94 / 94 COLOTIS - 118 / 118 VOIX
ABS -
CONTRE -

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

JJLL

RESOLUTION N°8 BUDGET 2017

Le Trésorier présente le budget 2017. Le contrat de GARDIENNAGE / SECURITE de la Société GPPSI a été renouvelé pour une durée de 3 années aux mêmes conditions. Le contrat d'entretien des espaces verts de la Société CELCON a été renouvelé pour un an au tarif mensuel de 3.900 € hors TGCA.

L'Assemblée approuve le budget 2017 pour un montant de dépenses de 597.600 €.

POUR 94 / 94 COLOTIS - 118 / 118 VOIX

ABS -

CONTRE -

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

RESOLUTION N°9 COTISATIONS DE L'EXERCICE 2017.

Après répartition des postes de dépenses du budget 2017 entre les propriétaires, l'Assemblée décide de fixer les cotisations pour l'exercice 2017 à 540.800 €, ainsi réparties entre les catégories de lots :

- 2.267 € pour les lots A
- 1.159 € pour les lots B
- 901 € pour les lots C

POUR 94 / 94 COLOTIS - 118 / 118 VOIX

ABS -

CONTRE -

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

RESOLUTION N°10 : ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

10.1 Renouvellement du mandat de Mme ROVELET-IDELER

Madame ROVELET-IDELER informe l'Assemblée qu'elle ne se représente pas.

JJU

10.2 Renouvellement du mandat de Mme VALLET

POUR 94 / 94 COLOTIS - 118 / 118 VOIX

ABS -

CONTRE -

Madame Chris VALLET est élue au Conseil d'Administration pour un mandat de trois ans.

Deux postes sont à pourvoir

10.3 Élection de deux membres du Conseil d'Administration

Monsieur Maxence DE BLEGIERS 66 Voix

Monsieur Rafik SIDHOM 64 Voix

Monsieur Christian FOSSAT 61 Voix

Messieurs Maxence DE BLEGIERS et Rafik SIDHOM sont élus au Conseil d'Administration pour un mandat de trois ans.

RESOLUTION N°11 : NOMINATION DU CABINET FONTENOY

L'assemblée approuve la nomination du Cabinet FONTENOY en qualité de Gestionnaire de l'Association Syndicale pour une durée d'un an selon le contrat joint à la convocation.

POUR 93 / 94 COLOTIS - 117 / 118 VOIX

ABS -

CONTRE 1 / 94 COLOTI – 1 / 118 VOIX Monsieur HANS ZANDERS lot n°81

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

RESOLUTION N°12 : DECOUPAGE DU LOT N°70.

L'Assemblée approuve le plan de division de la Parcelle n° BI 108, Lot n°70 du Lotissement des TERRES BASSES établi par le Cabinet BLONDEL joint à la convocation. et la création de 3 lots

*lot n°701, d'une superficie de 2.466 m², partie ouest du lot n°70, en jaune sur le plan
lot n°702, d'une superficie de 6.994 m², partie centrale du lot n°70, en bleu sur le plan
lot n°703, d'une superficie de 1.091 m², partie est du lot n°70, en jaune sur le plan*

JJU

POUR	90 / 94 COLOTIS - 114 / 118 VOIX	
ABS	-	
CONTRE	4 / 94 COLOTIS - 4 / 118 VOIX	
	M OU MME BRODIE Richard	lot n° 79 - 1
	MME CARRUS Janet	lot n°80 - 1
	M ou MME DOUCE Olivier	lot n°308 - 1
	M OU MME REED	lot n°648 - 1

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

RESOLUTION N°13 : VENTE A LA COLLECTIVITE DU TERRAIN OCCUPE PAR LA STATION D'EPURATION

L'Assemblée approuve la cession à la Collectivité d'Outre Mer de Saint Martin du lot n°702, la partie du Lot n°70 occupé par la station d'épuration des eaux, de la zone d'accès à la station et de d'une zone de protection, selon le découpage établi par le Cabinet BLONDEL et dans les conditions suivantes :

- *Superficie vendue de 6.994 m²,*
- *Un prix de 55 € / m² , soit 384.680 € au total*
- *Constitution de servitudes permettant le passage des piétons entre la voie et le terrain du bord de mer et l'installation d'une cananlisation souterraine d''évacuation d'eau pluviale*
- *Constitution de servitudes permettant l'installation et l'entretien d'une canalisation d'évacuation vers la mer des eaux traitées par la station.*

POUR	90 / 94 COLOTIS - 114 / 118 VOIX	
ABS	-	
CONTRE	4 / 94 COLOTIS - 4 / 118 VOIX	
	M OU MME BRODIE Richard	lot n° 79 - 1
	MME CARRUS Janet	lot n°80 - 1
	M ou MME DOUCE Olivier	lot n°308 - 1
	M OU MME REED	lot n°648 - 1

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

JTC

RESOLUTION N°14 : POUVOIRS DONNES AU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION

Tous pouvoirs sont donnés au Président de l'Association pour signer, au nom de l'Association Syndicale, l'acte de cession à la Collectivité d'une partie du Lot n°70 dans les conditions stipulées à la résolution n°12 et accomplir toutes formalités nécessaires.

POUR 90 / 94 COLOTIS - 114 / 118 VOIX
ABS -
CONTRE 4 / 94 COLOTIS - 4 / 118 VOIX
M OU MME BRODIE Richard lot n° 79 - 1
MME CARRUS Janet lot n°80 - 1
M ou MME DOUCE Olivier lot n°308 - 1
M OU MME REED lot n°648 - 1

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

RESOLUTION N°15

CONVENTION d'INSTALLATION, de GESTION, d'Entretien et de Remplacement de LIGNES ELECTRONIQUES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT EN FIBRE OPTIQUE sur le Territoire des TERRES BASSES:

L'Assemblée ratifie la convention signée entre l'ASL TB représentée par son Président et l'Opérateur THDtel pour l'installation d'un réseau de fibre optique.

POUR 93 / 94 COLOTIS - 117 / 118 VOIX
ABS 1 / 94 COLOTI - 1 / 118 VOIX Monsieur HANS ZANDERS lot n°81
CONTRE -

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

RESOLUTION N°16

DEMANDE DE MODIFICATION DES REGLES D'URBANISME

L'assemblée mandate le Conseil d'Administration pour demander à la Collectivité une modification des règles d'urbanisme afin d'augmenter le Coefficient d'Occupation des Sols à 5% minimum et le coefficient d'emprise au sol à 8 %.minimum.

POUR 94 / 94 COLOTIS - 118 / 118 VOIX
ABS -
CONTRE -

LA RESOLUTION EST ADOPTEE



RESOLUTION N°17
MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES.

L'assemblée mandate le Conseil d'Administration pour présenter à la prochaine assemblée un projet de nouveau Cahier des Charges du Lotissement des Terres Basses.

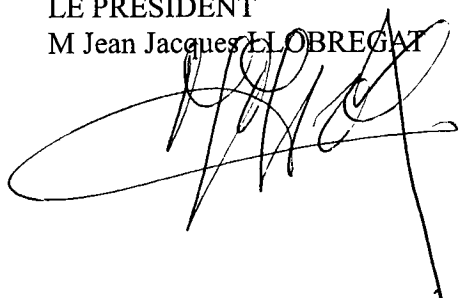
POUR 93 / 94 COLOTIS - 117 / 118 VOIX
ABS 1 / 94 COLOTI - 1 / 118 VOIX Monsieur HANS ZANDERS lot n°81
CONTRE -

LA RESOLUTION EST ADOPTEE

La séance est close à 12h30.

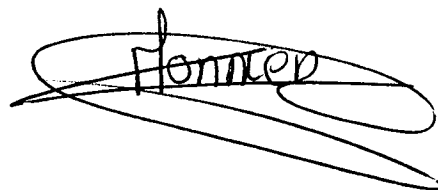
LE PRESIDENT

M Jean Jacques LLOBREGAT



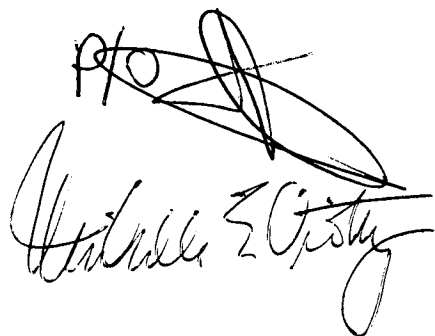
LE SECRETAIRE

FONTENOY IMMOBILIER



SCRUTATEUR

Mme VIOTTY



SCRUTATEUR

M. Richard HUNT

